

Responsable de la Mise sur le Marché :

f2mi

33, Route de Versailles - 91160 CHAMPLAN
Tél : 01 64 48 70 80 - Fax : 01 64 54 83 20
E-MAIL : f2mi@wanadoo.fr
S.A.R.L. au capital de 205806€ - SIRET 327 450 707 00037 - APE 515L

**FICHE DE DONNEES
DE SECURITE**

Date de création : 24/12/98

Dénomination : STERIMAIN

1 Utilisation : DESINFECTANT DES MAINS.

2 Composition / Information sur les composants :

2-1 Substance dangereuse : (présente dans la préparation à une concentration suffisante pour lui imposer les caractères toxicologiques qu'elle aurait à l'état pur à 100 %) 603-002-00-5- ETHANOL - CAS N° 64-17-5 . Concentration supérieure à 40%. 603-003-00-0- ISOPROPANOL - CAS N° 67-63-0 - Concentration supérieure à 25%.

2-2 Autres substances apportant un danger :Aucune substance connue de cette catégorie n'est présente.

2-3 Substances présentes à une concentration inférieure au seuil minimal de danger : Aucune substance connue de cette catégorie n'est présente.

2-4 Autres substances ayant des valeurs limites d'exposition professionnelle : Aucune substance connue de cette catégorie n'est présente.

3 Identification des dangers :

Ce produit est classé très inflammable. Voir les préconisations concernant les autres produits présents dans le local.

4 Premiers secours :

D'une manière générale, en cas de doute ou si des symptômes persistent, toujours faire appel à un médecin. NE JAMAIS faire ingérer à une personne inconsciente.

4-1 Contact avec les yeux : Rincer immédiatement et abondamment avec de l'eau pendant 10 mn en maintenant les paupières écartées. S'il apparaît une douleur, une rougeur ou une gêne visuelle, consulter un ophtalmologiste.

4-2 Contact avec la peau : Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé; ceux ci ne seront pas réutilisés avant d'être décontaminés.Laver soigneusement la peau avec de l'eau et du savon ou utiliser un nettoyant connu. Ne pas utiliser des solvants ou des diluants. Lorsque la zone contaminée est étendue et/ou s'il apparaît des lésions cutanées, il est nécessaire de consulter un médecin ou de faire transférer en milieu hospitalier.

4-3 Ingestion : En cas d'ingestion accidentelle, ne pas faire boire, ne pas faire vomir mais faire transférer immédiatement en milieu hospitalier par ambulance médicalisée. Montrer l'étiquette au médecin.

4-4 En cas d'exposition par inhalation : En cas d'inhalation transporter le patient à l'air libre et le garder au chaud et au repos

5 Mesures de lutte contre l'incendie :

Utiliser de l'eau ou tout autre moyen d'extinction.

6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle :

6-1 Précautions individuelles : Eviter tout contact avec la peau et les yeux. Se référer aux mesures de protection énumérées dans les rubriques 7 et 8.

6-2 Protection de l'environnement : Contenir et recueillir les fuites avec des matériaux absorbants non combustibles, par exemple : sable, terre, vermiculite, terre de diatomées dans des fûts en vue de l'élimination des déchets. Empêcher toute pénétration dans les égouts ou cours d'eau. Placer des fûts en vue de l'élimination de déchets récupérés selon les réglementations en vigueur (voir rubrique 13). Si le produit contamine des nappes d'eau, rivières ou égouts, alerter les autorités compétentes selon les procédures réglementaires.

6-3 Méthode de nettoyage : Si le déversement est important, évacuer le personnel en ne faisant intervenir que des opérateurs entraînés munis d'un équipement de protection. Rinçage à l'eau.

7 Manipulation et stockage :

7-1 Manipulation : Les prescriptions relatives aux locaux de stockage sont applicables aux ateliers où est manipulé le produit.

Prévention des incendies : Interdire l'accès aux personnes non autorisées.

Equipements et procédures recommandés : Observer les précautions indiquées sur l'étiquette ainsi que les réglementations de la protection du travail. Eviter impérativement le contact du produit avec la peau et les yeux. Prévoir des douches de sécurité et des fontaines oculaires dans les ateliers où le produit est manipulé de façon constante.

Equipements et procédures interdits. Il est interdit de fumer, manger et boire dans les locaux où la préparation est utilisée.

7-2 Stockage : Stocker le récipient à l'abri du soleil et de la chaleur.

8 Contrôle de l'exposition / protection individuelle :

Valeurs limites d'exposition selon INRS ND 1945-153-93 et ND 1962-155-94 :

France	VME-ppm	VME-mg/m ³	VLE-ppm	VLE-mg/m ³
-	-	-	-	-

Protection des yeux et du visage : Eviter le contact avec les yeux et la peau. Mettre à la disposition du personnel des gants, des écrans faciaux et des lunettes de sécurité. Prévoir des fontaines oculaires dans les ateliers où le produit est manipulé de façon constante. **Protection des mains :** Des crèmes protectrices peuvent être utilisées pour des parties exposées de la peau, elles ne devraient toutefois pas être appliquées après contact avec le produit. En cas de risque de contact avec les mains utiliser impérativement des gants appropriés.

Protection de la peau : Porter des vêtements de protection appropriés et en particulier une combinaison et des bottes; Ces effets seront maintenus en bon état et nettoyés après usage.

9 Propriétés physiques :

Masse Volumique :	<1
Caractère Acide-Base de la préparation :	Neutre
Solubilité de la préparation dans l'eau :	Soluble
Tension de vapeur à 50°C des composants volatils :	< 110 Kpa (1.10 bar)
Etat physique :	Liquide fluide
Intervalle de PE :	non précisé
Quand la mesure du pH est possible, sa valeur est :	5-7
Température d'auto-inflammation :	non précisé
Température de décomposition :	non précisé
Intervalle de température de fusion :	non précisé
Température moyenne de distillation des solvants contenus :	75-80°C

10 Stabilité et réactivité :

La préparation est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées sous la rubrique &7 de la FDS.

10-3 Conditions à éviter : Présence de flamme.

10-4 Matières à éviter : Non précisé.

10-5 Produits de décomposition dangereux : Aucun.

11 Information toxicologique :

Aucune donnée sur la préparation elle-même n'est disponible.

Des substances contenues laissent conventionnellement prévoir qu'une projection dans l'oeil provoque une gêne immédiatement.

12 Information écologique :

Aucune donnée écologique sur la préparation elle-même n'est disponible.

Tout écoulement du produit dans les égouts ou les cours d'eau doit être évité.

13 Considérations relatives à l'élimination :

13-1 Déchets et résidus : Ne pas déverser dans les cours d'eau ni dans les égouts.

14 Informations relatives au transport :

Transporter le produit conformément aux dispositions de l'ADR pour la route, du RID pour le rail, de l'IMDG pour la mer, et de l'ICAO/IATA pour le transport par air.

	RID/ADR
Classe	3
Groupe	III
Etiquette(s)	3
Code	33
Identif	1987

15 Informations réglementaires :

La classification de cette préparation a été exécutée conformément à la directive dite <Toutes Préparations> 88/379/CEE et de ses adaptations.

A aussi été pris en compte la directive 94/69/CE portant 21^{ème} adaptation à la directive 67/548/CEE (Substances dangereuses).

Classement de la préparation :

F : FACILEMENT
INFLAMMABLE

Risques particuliers attribués à la préparation et conseils de prudence :

Phrases R11 : Facilement inflammable.

Phrases S7 : Conserver le récipient bien fermé.

Phrases S16 : Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.

Dispositions particulières : Nomenclature des installations classées. (France) (Pour Quantité lire Quantité totale présente dans l'installation). Cette préparation relève d'une nomenclature spécifique.

16 Autres Informations :

Les conditions de travail de l'utilisateur ne nous étant pas connues, les informations données dans la présente fiche de sécurité sont basées sur l'état de nos connaissances et sur les réglementations tant nationales que communautaires. Le produit ne doit pas être utilisé à d'autres usages que ceux spécifiés en rubrique 1 sans avoir obtenu au préalable des instructions de manipulation écrites. Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour répondre aux exigences des lois et réglementations locales. Les informations données dans la présente fiche doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité relatives à notre produit et non pas comme une garantie des propriétés de celui-ci.